

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le MARDI 27 FEVRIER, à 17 H 30, le conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en DEUXIEME SEANCE dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Camille BOURHIS - Jacques TESSIER - Maurice CHANE-KUNE - Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE - Maxime RIVIERE - Gilbert ROYER - Valère ROBERT - Mme André PAYET - MM. Gérard LAURET - Jean-Claude MONDON - Gilbert GERARD - Jack AFFEJEE - Mmes Jeanine POUNY - Eléopold JASMIN - Valère ROCHE - MM. André LICHARDY - Abdoul-Hack AFFEJEE - Roland LAW.KOUN.MA.THON - Fred TANDRYA - Herfort CADET - Henry ATECTAM - Antoine PICARD - Dr Paul MAINGARD - Gérard LEFEVRE - Fred K/BIDI - Alexandre DE BALBINE - Mme Jean-Marie KICHENIN - M. Yvon HO.POON.SUNG.

Etaient représentés :

Dr Gilbert BOYER	par Mme Eléopold JASMIN
M. NANDO Raymond	par M. Marcel HOARAU
M. Jean-Marie DUPUIS	par M. Auguste LEGROS
M. Aristide PAYET	par M. Gérard LAURET
M. Issop PATEL	par M. Henry ATECTAM
M. Philippe NATIVEL	par M. Jean-Claude MONDON

NOTA - LE MAIRE certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de ST-DENIS le 4 MARS 1979, et que le nombre de Conseillers présents a été de 32 sur 41 en exercice./.

LE MAIRE,

Les autres conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été conformément aux dispositions de l'art. 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Camille BOURHIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :